

GARDIENNAGE - CP 317

SALAIRES ET PRIMES À PARTIR DU 01/06/2024 – INDEXATION +2%

L'indice santé lissé (04/2024): 128,32			
(L'indice-pivot (128,11))			
Prochain pivot 130,67			
INDEX +2% 01.06.24			
FONCTION	CLASSE	Salaire normal	Salaire d'embauche = 95% du salaire normal durant 3 mois
		€	€
Agent statique – catégorie de base	SB	17,9614	17,0633
Agent statique qualifié	SQ	18,1774	17,2685
Agent statique expert	SE	18,3937	17,4740
Agent statique langues	SEL	18,6093	17,6788
Agent mobile	M1	18,3937	17,4740
	M2	18,6093	17,6788
Transporteur de fonds	TF-TR	21,4765	20,4027
Collaborateur Vault / processing	TF - PRVA	19,4946	18,5199
Brigadier-instructeur	BI	19,4808	18,5068
Bodyguard	SBG	19,4808	18,5068
Transporteur de Munition	TM	21,7610	20,6730
Homme de métier	G	17,9614	17,0633
BASES MILITAIRES			
Agent statique bases militaires	SMB	21,7610	N.A.
Agent statique - portier – bases militaires	SMBP	21,8106	N.A.
		(SMB+ € 0,0496*)	
Brigadier – bases militaires	MBB	21,8354	N.A.
		(SMB+ € 0,0744*)	

CHÈQUES REPAS

Le chèque-repas minimal s'élève à : 3,70 EUR pour le transport du fonds – personnel non roulant; 8,00 EUR pour le transport du fonds – personnel roulant ; 4,46 EUR pour les administratifs ; et 4,19 EUR pour les employés opérationnels.

PRIMES INDEXEES	A PARTIR DU 01.06.24
Prime 'port d'arme'	0,2429 / heure
Prime Transport de fonds	0,1293 / heure
Prime prestation avec chien (= € 09,08 par mois + prime par heure)	0,3233 / heure
Vêtements de travail – entretien (temps plein)	17,96 / maand
Vêtements de travail – entretien (temps-partiel)	8,98 / maand
Prime Stand-by (intervention après alarme)	7,37 / 24 heures
	ou 51,60 / semaine
Prime à partir du quatrième changement de planning dans le mois	0,5821 / heure
Prime rappel hors planning dans les 48 heures	0,5821 / heure
Prime pool flexible	0,5821 / heure
+ Frais de transport (en cas de prestations effectives après rappel hors planning ou pool flexible) (tarif de l'état T2'-2024)	0,4265/ km

PRIME DE SAMEDI, DE DIMANCHE, DES JOURS FERIES, DE NUIT ET D'EQUIPE ET DE NUIT	€	
Prestations de samedi	18 % du salaire horaire effectif avec un minimum de € 3,2331	
Prestations de dimanche	23 % du salaire horaire effectif avec un minimum de € 4,1311	
Jours fériés	30 % du salaire horaire effectif avec un minimum de €5,3884	
Prime d'équipe	2% du salaire horaire brut (sans indemnités éventuelles)	
Travail de nuit (entre 20 heures et 22 heures)	12 % du salaire horaire brut (sans indemnités éventuelles)	
Travail de nuit (entre 22 heures en 6 heures)	22,5 % SB	4,0413 €
Les primes pour le travail du samedi et du dimanche et les jours fériés sont cumulables. Les primes pour le travail en équipe et le travail de nuit ne sont pas cumulables entre elles. Les primes pour le travail en équipe et le travail de nuit peuvent être combinées avec celles pour le samedi, le dimanche et les jours fériés. Le transport de valeurs a des primes différentes pour les week-ends et les jours fériés, à savoir le samedi +50% du salaire horaire effectif et le dimanche et les jours fériés +100% du salaire horaire effectif.		